

Le débat se poursuit;

Ce jour étant le sixième et dernier jour prévu dans la deuxième période des subsides, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

La motion de M. Drury, appuyé par M. Macdonald (Rosedale),—Que le Bill C-200, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier de la Chambre, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et agréé à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Sur motion de M. Drury, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), les crédits provisoires pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 1970 sont adoptés ainsi qu'il suit:

Qu'une somme d'au plus \$1,916,293,691.67, c'est-à-dire l'ensemble

- a) des trois douzièmes du montant total des articles énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1971, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, \$1,857,452,800;
- b) des six nouveaux douzièmes du montant total du crédit 20 (Finances) et du crédit L85 (Annexe A, Prêts, placements et avances—Affaires indiennes et Nord canadien) dudit budget, savoir, \$5,016,500;
- c) des quatre nouveaux douzièmes du montant total du crédit 25 (Annexe B, Industrie et Commerce) dudit budget, savoir, \$1,176,000;
- d) de trois nouveaux douzièmes du montant total du crédit 25 (Consommation et Corporations), des crédits 20 et 30 (Annexe C, Transports) dudit budget, savoir, \$10,211,250;
- e) des deux nouveaux douzièmes du montant total du crédit 35 (Énergie, Mines et Ressources), du crédit 50 (Santé nationale et Bien-être social), des crédits 15, 25 et 75 (Secrétariat d'État), du crédit 25 (Conseil du Trésor), du crédit 45 (Annexe D, Affaires des anciens combattants) dudit budget, savoir, \$20,431,666.67;
- f) d'un nouveau douzième du montant total des crédits 10 et 40 (Agriculture), du crédit L50 (Prêts, placements et avances—Énergie, Mines et Ressources), du crédit 5 (Finances), du crédit 65 (Affaires indiennes et Nord canadien), du crédit 1 (Conseil privé), du crédit 25 (Solliciteur général), du crédit 10 (Annexe E, Approvisionnements et Services) dudit budget, savoir, \$22,005,475;

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

M. Drury, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que le Bill C-201, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971, soit maintenant lu une première fois et imprimé.